Publiée en ligne le : 11 SEP. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2023-111

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à 18h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil de Communauté : le 1er septembre 2023

Nombre de délégués :
- ☐ en exercice : 29
- ☐ présents : 26
- ☐ votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : Mme Monique PLAZZI, M. Francis CUBERTAFON et Mme Delphine PERRIER-GAY.

Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Roland POURCHET

OBJET :

Election du troisième Vice-président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Vu la délibération n°2023-108 du 7 septembre 2023 portant création de 6 postes de vice-présidents ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide,

- de proclamer Madame Annick HUCHET, conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire | **Le Président**

R. POURCHET | **P. DARY**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (87 - HAUTE-VIENNE)

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230907-DC2023510263-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.